

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/09/23/2021204649/justel>

Dossier numéro : 2021-09-23/23

Titre

23 SEPTEMBRE 2021. - Décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 11-10-2021 page : 106329

Entrée en vigueur : 21-10-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci.

[Art.](#) 2. L'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, sortira son plein et entier effet.